



**Direction du
Service du Grand Conseil**

Note sur la représentation des femmes au sein du Grand Conseil de la République et canton de Genève (1961-2005)

1. Contexte juridique

Par son vote du 6 mars 1960 modifiant la Constitution genevoise, le corps électoral accordait aux femmes le droit de vote et d'éligibilité sur les plans cantonal et municipal. C'est donc lors de l'élection du Grand Conseil d'octobre 1961 que des femmes purent être candidates au Grand Conseil pour la première fois.

L'élection du Grand Conseil s'effectue au suffrage proportionnel de liste, tempéré par un quorum de 7%. Les modalités du décompte des suffrages et de l'attribution des sièges sont détaillées aux articles 149 à 166 de la Loi sur les droits politiques (LDP RSG A 5 05). On retiendra seulement qu'une liste doit comporter 15 candidats au minimum et qu'aucun maximum n'est fixé.

2. Sources, méthode et travaux antérieurs

Les données présentées ici ont été établies sur la base des procès-verbaux d'élection, publiés dans le Mémorial des séances du Grand Conseil¹. Ces procès-verbaux indiquent le nombre de suffrages obtenus par chaque candidat, dans chaque parti. Les données se présentent sous la forme de listes dans lesquelles les candidats sont classés selon le nombre de suffrages obtenus.

Les premiers élus jusqu'à concurrence du nombre de sièges obtenus sont appelés à siéger immédiatement, les suivants (dits «viennent-ensuite») seront appelés à siéger en cas de démission d'un ou plusieurs des premiers élus.

Pour cette raison, les données figurant dans les listes ont été corrigées en fonction des élections au Conseil d'Etat. En effet, il est d'usage d'inscrire les candidats au Conseil d'Etat sur la liste des candidats au Grand Conseil. Ils sont d'abord élus députés, puis démissionnent s'ils accèdent à l'exécutif. Les variations du nombre de femmes élues dues à cette pratique - et donc les corrections effectuées sur les données d'origine - sont indiquées dans le tableau 5. On pourra ainsi, si on le souhaite, reconstituer les chiffres avant l'élection du Conseil d'Etat.

Les données relatives à la présence des femmes au Bureau du Grand Conseil (point 3.4) ont été établies sur la base des résultats des élections du Bureau qui sont reproduit dans le Mémorial. Les chiffres relatifs à la présidence du Grand Conseil proviennent d'une liste tenue à jour par le Service du Grand Conseil et disponible en ligne:

<http://www.ge.ch/grandconseil/>

Les chiffres du tableau 6 (nombre total des femmes ayant siégé, selon la législature et selon le parti) ont été établis à l'aide du volume III de la série Archives du Grand Conseil². Cette publication s'arrête avant les élections d'octobre 1993, de sorte qu'il n'a pas été possible d'établir le nombre total de femmes ayant siégé après septembre 1993.

¹ Mémorial des séances du Grand Conseil de la République et canton de Genève 1961/III 3083-3090; MGC 1965/III 2310-2319; MGC 1969/IV 3592-3600; MGC 1973/IV 3730-3738; MGC 1977/III 4966-4973; MGC 1981/IV 4338-4346; MGC 1985/IV 5492-5500; MGC 1989/III 6318-6326; MGC 1993/VI 6025-6030; MGC 1997/VIII 8881-8886; MGC 2001-2002/I D 8-23.

² [BEAUSIRE Pierre], *Archives du Grand Conseil III. Les députés (1846-1993)*, Annexe au Mémorial des séances du Grand Conseil, 1995.

Certaines années, les listes publiées au Mémorial ne mentionnent pas l'indication du sexe des candidats. Dans la plupart des cas, le prénom suffisait à le déterminer. Dans les autres cas, les ambiguïtés ont pu être levées en consultant le Mémorial.

En ce qui concerne l'appartenance aux différents partis, elle est déterminée au moment de l'élection sur la base de la liste électorale sur laquelle est inscrite la députée. Il arrive, de façon exceptionnelle, qu'un député quitte son parti au cours de la législature et siège hors parti (art. 27 LRGC). Cela n'affecte pas les données présentées ici, puisqu'il s'agit de mesures effectuées au tout début de la législature.

Les chiffres relatifs aux partis indépendant chrétien social (ICS) et démocrate-chrétien (DC) sont présentés à la suite les uns des autres. Le PDC est en effet le résultat du changement de nom du PICS, fondé en 1926, dans un but d'harmonisation du nom du parti au niveau fédéral. Ce changement de nom, qui n'a entraîné ni fusion ni scission, a eu lieu en 1971.

Les chiffres relatifs aux partis écologiste genevois (PEG) et Les Verts (Ve) sont présentés à la suite les uns des autres pour la même raison. Le PEG a été fondé en 1983 sous cette seule appellation, la dénomination Les Verts s'est ajoutée ensuite. Les statuts du parti indiquent aujourd'hui «Parti écologiste genevois (Les Verts)».

En revanche, les chiffres relatifs à l'Alliance de gauche (AdG) ne sont pas présentés à la suite de ceux du Parti du Travail (T). Le Parti du Travail est, de 1993 à 2001, une composante de l'Alliance de gauche (avec les Indépendants et SolidaritéS).

En ce qui concerne les travaux antérieurs, il faut mentionner le rapport du Professeur Sciarini, sur une enquête effectuée en 2003 sur mandat du Grand Conseil. Ce travail constate que les femmes sont «sous-représentées» au parlement par rapport à la population genevoise. Il relève toutefois également que le sexe n'est pas l'unique variable pour laquelle une disproportion peut être notée entre le Grand Conseil et la population³. Ainsi, les propriétaires de leur logement ou les personnes au bénéfice d'une formation supérieure sont-ils également «surreprésentés».

Liste des abréviations :

ICS/DC	Parti indépendant chrétien social, devient Parti démocrate-chrétien
R	Parti radical
L	Parti libéral
T	Parti du Travail
S	Parti socialiste
V	Vigilance
AdG	Alliance de gauche
PEG/Ve	Parti écologiste genevois (Les Verts)
n.r.	non représenté

³ SCIARINI Pascal, *Etude de la composition du Grand Conseil et des conditions dans lesquelles les député-e-s exercent leur mandat*, Service du Grand Conseil, 2003, notamment p. 15.

3. Données

3.1 Nombre de femmes parmi les députés élus

Graphique 1 - Part des femmes parmi les députés élus, tous partis confondus, en % (première année de la législature, après élection du Conseil d'Etat, 1961-2001)

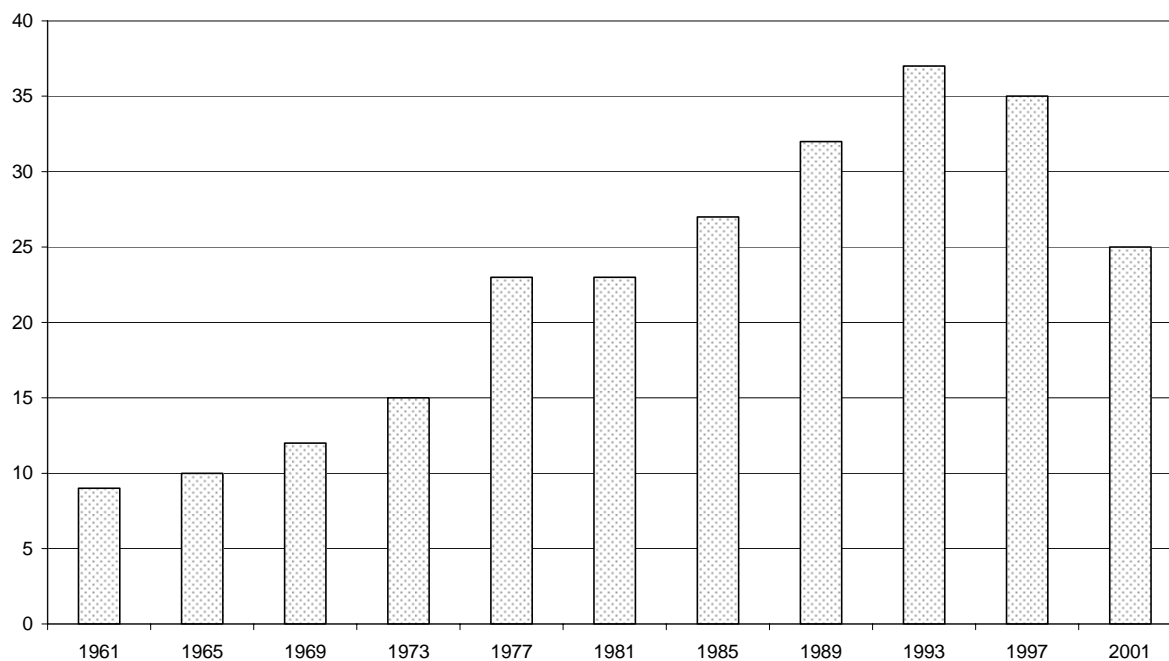
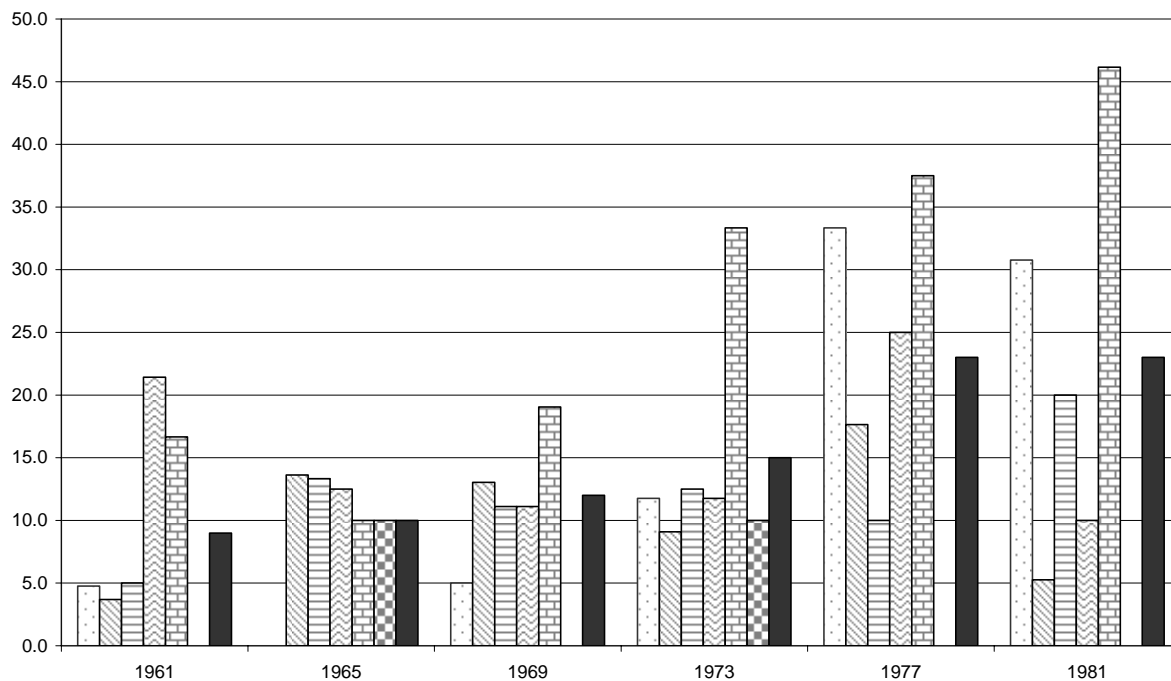


Tableau 1 - Nombre de femmes parmi les députés élus, tous partis confondus, en nombres absolus (première année de la législature, après élection du Conseil d'Etat, 1961-2001)

1961	1965	1969	1973	1977	1981	1985	1989	1993	1997	2001
9	10	12	15	23	23	27	32	37	35	25

Graphique 2a) - Part des femmes parmi les députés élus dans chaque parti, en % (première année de la législature, après élection du Conseil d'Etat, **1961-1981**)
 (Exemple: Pour un parti ayant obtenu 20 sièges dont 1 serait occupé par une femme, l'indice serait de 5%)

ICS/DC R L T S V PEG/Ve AdG UDC Tous partis confondus



Graphique 2b) - Part des femmes parmi les députés élus dans chaque parti en % (première année de la législature, après élection du Conseil d'Etat, **1985-2001**)

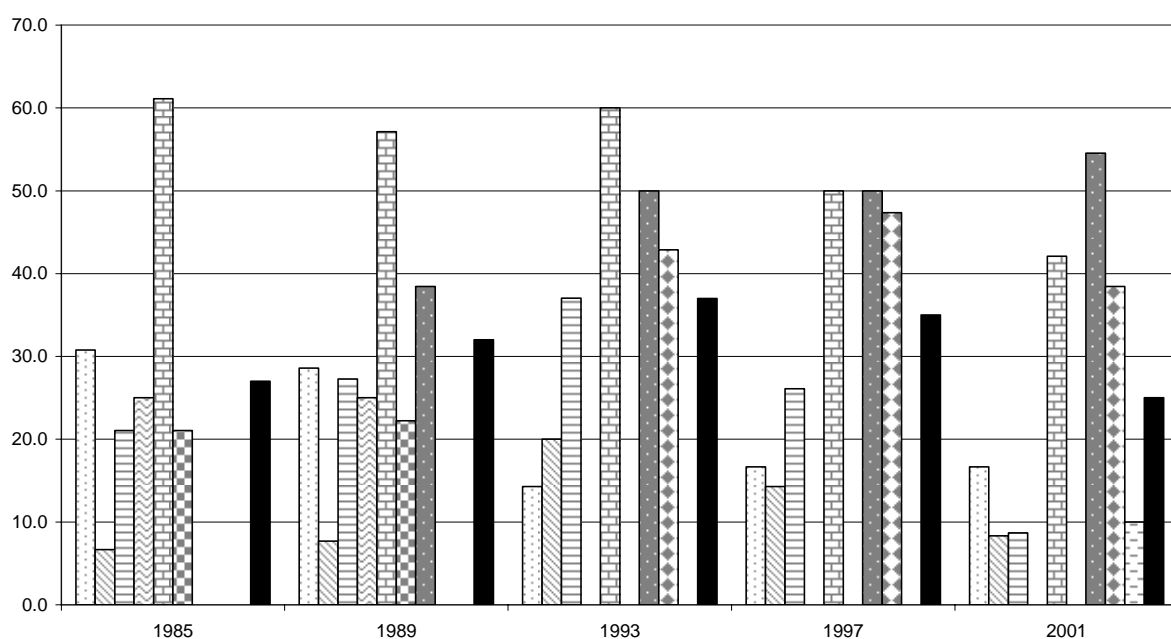


Tableau 2a) - Députés élus, selon le parti (1961 - 2001)

Parti	1961	1965	1969	1973	1977	1981	1985	1989	1993	1997	2001
ICS/DC	21	17	20	17	15	13	13	14	14	12	12
R	27	22	23	22	17	19	15	13	15	14	12
L	20	15	18	16	20	25	19	22	27	23	23
T	14	16	18	17	16	10	8	8	-	-	-
S	18	20	21	18	24	26	18	21	15	22	19
V	-	10	n.r.	10	8	7	19	9	-	-	-
PEG/Ve	-	-	-	-	-	-	8	13	8	10	11
AdG	-	-	-	-	-	-	-	-	21	19	13
UDC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Tableau 2b) - Nombre de femmes parmi les députés élus, selon le parti (première année de législature, après élection du Conseil d'Etat, 1961 - 2001)

Parti	1961	1965	1969	1973	1977	1981	1985	1989	1993	1997	2001
ICS/DC	1	0	1	2	5	4	4	4	2	2	2
R	1	3	3	2	3	1	1	1	3	2	1
L	1	2	2	2	2	5	4	6	10	6	2
T	3	2	2	2	4	1	2	2	-	-	-
S	3	2	4	6	9	12	11	12	9	11	8
V	-	1	n.r.	1	0	0	4	2	-	-	-
PEG/Ve	-	-	-	-	-	-	1	5	4	5	6
AdG	-	-	-	-	-	-	-	-	9	9	5
UDC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Total	9	10	12	15	23	23	27	32	37	35	25

3.2 Nombre de femmes candidates

Graphique 3 - Proportion des femmes candidates par rapport au nombre total des candidats, tous partis confondus, en % (les listes n'ayant obtenu aucun siège ne sont pas prises en compte, 1961-2001)

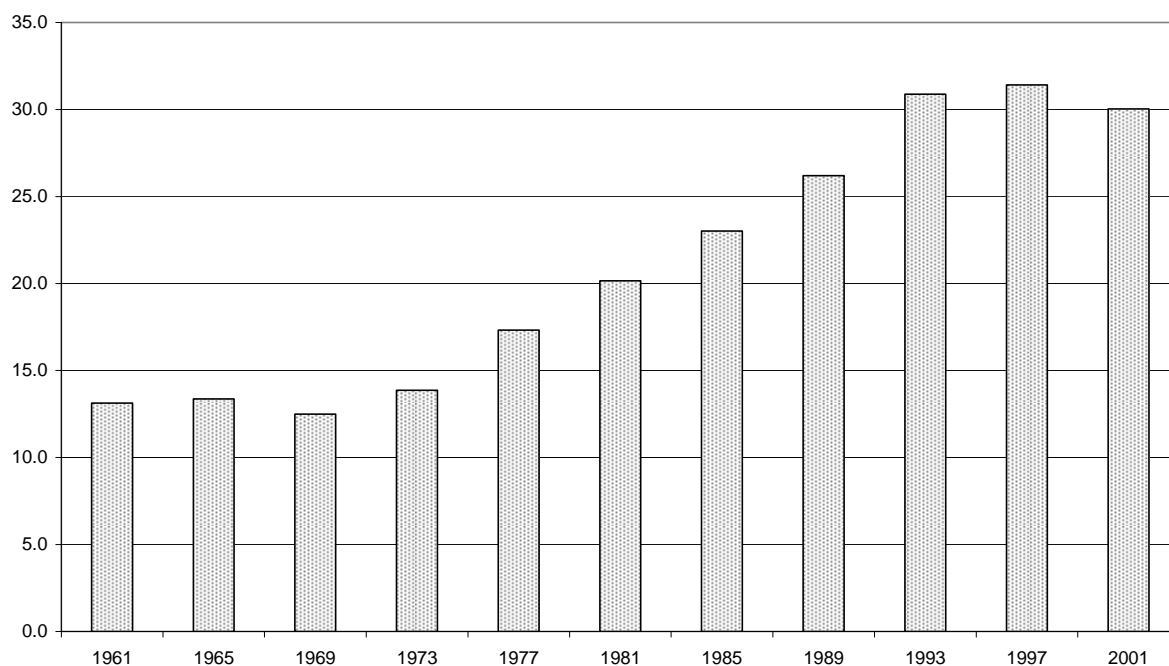


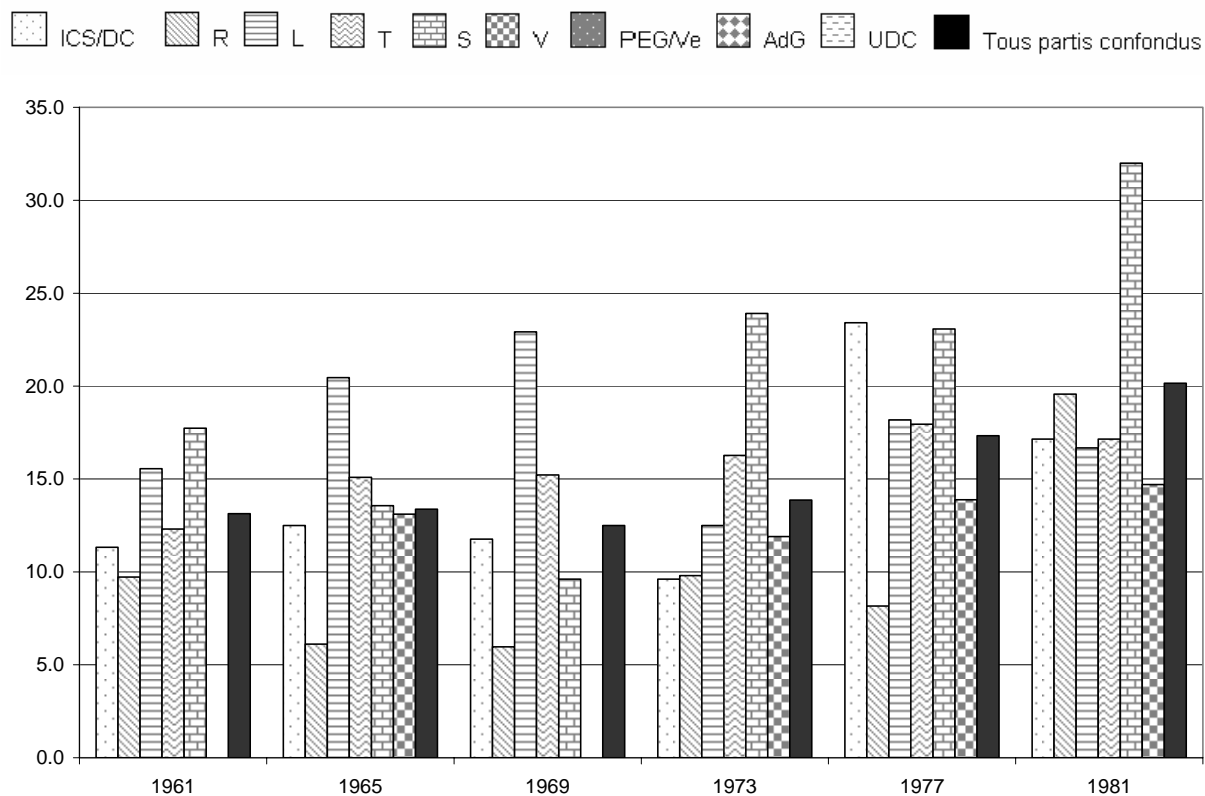
Tableau 3a) - Nombre de **candidats et candidates**, tous partis confondus (les listes n'ayant obtenu aucun siège ne sont pas prises en compte, 1961-2001)

1961	1965	1969	1973	1977	1981	1985	1989	1993	1997	2001
297	314	264	274	254	248	278	229	272	261	253

Tableau 3b) - Nombre de **candidates**, tous partis confondus (les listes n'ayant obtenu aucun siège ne sont pas prises en compte, 1961-2001)

1961	1965	1969	1973	1977	1981	1985	1989	1993	1997	2001
39	42	33	38	44	50	64	60	84	82	76

Graphique 4a) - Proportion des femmes candidates par rapport au nombre total des candidats, selon le parti, en % (les listes n'ayant obtenu aucun siège ne sont pas prises en compte, 1961-1981)



Graphique 4b) - Proportion des femmes candidates par rapport au nombre total des candidats, selon le parti, en % (les listes n'ayant obtenu aucun siège ne sont pas prises en compte, 1985-2001)

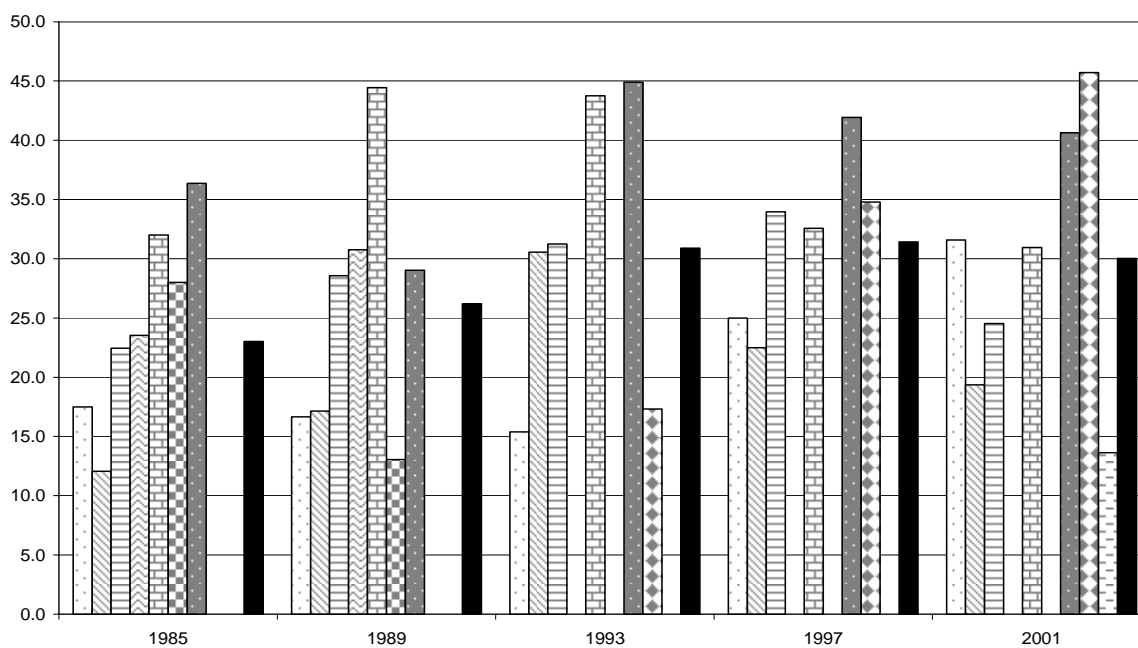


Tableau 4a) - Nombre de **candidats et candidates**, selon le parti (1961-2001)

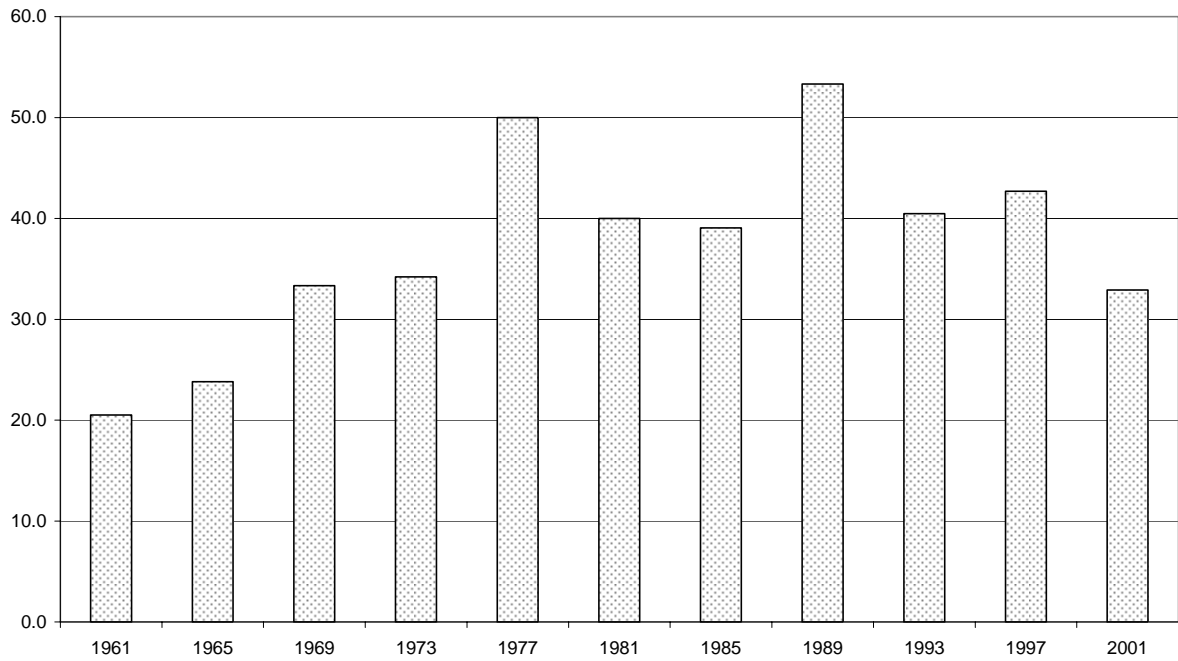
Parti	1961	1965	1969	1973	1977	1981	1985	1989	1993	1997	2001
ICS/DC	53	48	51	52	47	35	40	36	39	48	38
R	72	49	67	51	49	46	58	35	36	40	31
L	45	44	48	40	44	48	49	42	48	53	53
T	65	53	46	43	39	35	34	26	-	-	-
S	62	59	52	46	39	50	50	36	48	43	42
V	-	61	n.r.	42	36	34	25	23	-	-	-
PEG/Ve	-	-	-	-	-	-	22	31	49	31	32
AdG	-	-	-	-	-	-	-	-	52	46	35
UDC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22
Total	297	314	264	274	254	248	278	229	272	261	253

Tableau 4b) - Nombre de **femmes candidates**, selon le parti (1961-2001)

Parti	1961	1965	1969	1973	1977	1981	1985	1989	1993	1997	2001
ICS/DC	6	6	6	5	11	6	7	6	6	12	12
R	7	3	4	5	4	9	7	6	11	9	6
L	7	9	11	5	8	8	11	12	15	18	13
T	8	8	7	7	7	6	8	8	-	-	-
S	11	8	5	11	9	16	16	16	21	14	13
V	-	8	n.r.	5	5	5	7	3	-	-	-
PEG/Ve	-	-	-	-	-	-	8	9	22	13	13
AdG	-	-	-	-	-	-	-	-	9	16	16
UDC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3
Total	39	42	33	38	44	50	64	60	84	82	76

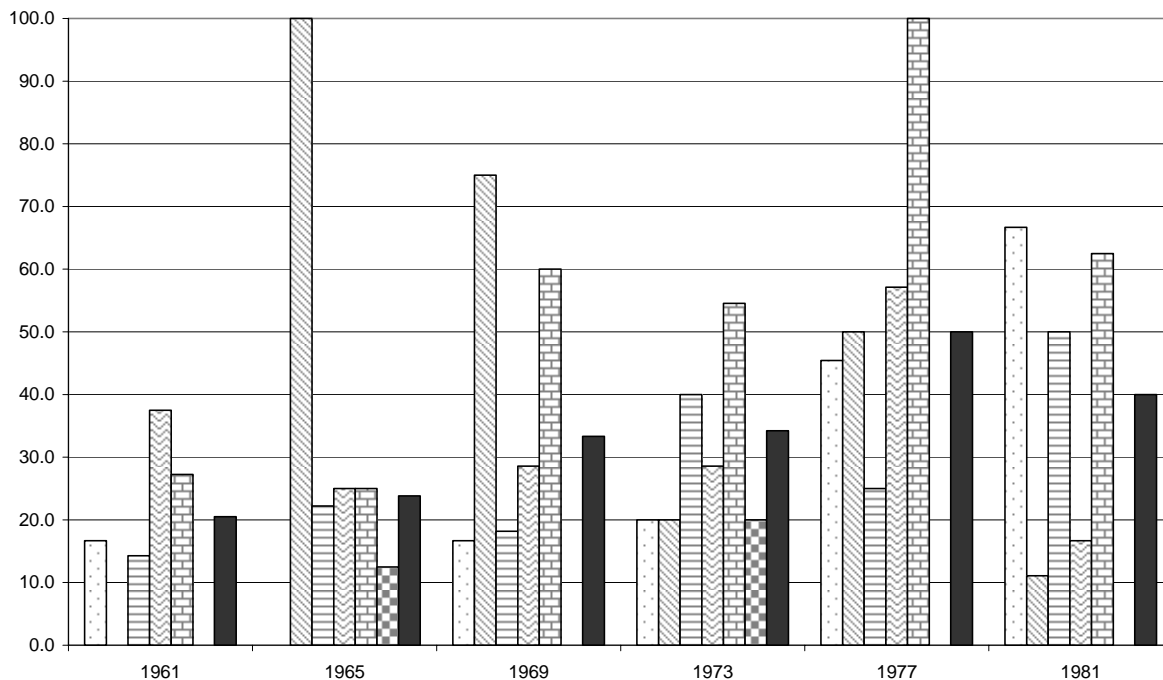
3.3 Part des femmes élues parmi les femmes candidates

Graphique 5 - Part des femmes élues parmi les femmes candidates, en %, tous partis confondus (1961-2001)

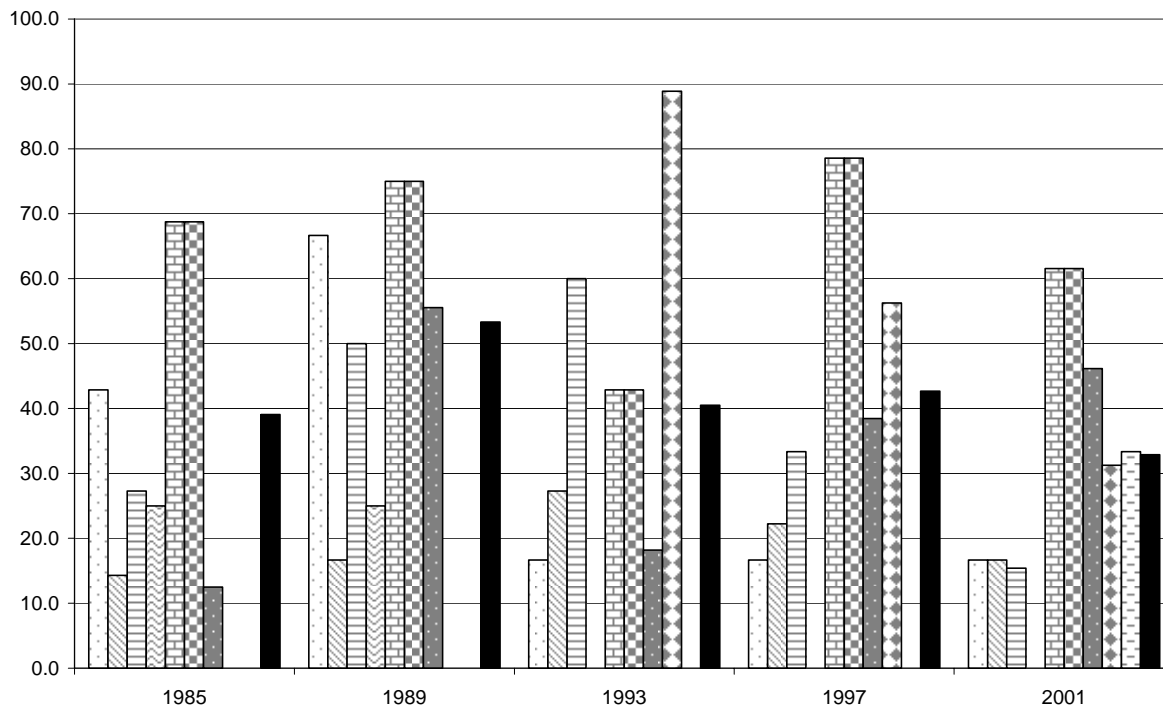


Graphique 6a) - Part des femmes élues parmi les femmes candidates, en %, selon le parti (1961-1981)

ICS/DC R L T S V PEGVe AdG UDC Tous partis confondus



Graphique 6b) - Part des femmes élues parmi les femmes candidates, en %, selon le parti (1985-2001)



Les graphiques 5, 6a) et 6b) sont produits à partir des tableaux 2b) et 4b), reproduits ci-dessous.

Tableau 2b) - Nombre de **femmes parmi les députés élus**, selon le parti (première année de législature, après élection du Conseil d'Etat, 1961 - 2001)

Parti	1961	1965	1969	1973	1977	1981	1985	1989	1993	1997	2001
ICS/DC	1	0	1	2	5	4	4	4	2	2	2
R	1	3	3	2	3	1	1	1	3	2	1
L	1	2	2	2	2	5	4	6	10	6	2
T	3	2	2	2	4	1	2	2	-	-	-
S	3	2	4	6	9	12	11	12	9	11	8
V	-	1	n.r.	1	0	0	4	2	-	-	-
PEG/Ve	-	-	-	-	-	-	1	5	4	5	6
AdG	-	-	-	-	-	-	-	-	9	9	5
UDC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Total	9	10	12	15	23	23	27	32	37	35	25

Tableau 4b) - Nombre de **candidates**, selon le parti (les listes n'ayant obtenu aucun siège ne sont pas prises en compte, 1961-2001)

Parti	1961	1965	1969	1973	1977	1981	1985	1989	1993	1997	2001
ICS/DC	6	6	6	5	11	6	7	6	6	12	12
R	7	3	4	5	4	9	7	6	11	9	6
L	7	9	11	5	8	8	11	12	15	18	13
T	8	8	7	7	7	6	8	8	-	-	-
S	11	8	5	11	9	16	16	16	21	14	13
V	-	8	n.r.	5	5	5	7	3	-	-	-
PEG/Ve	-	-	-	-	-	-	8	9	22	13	13
AdG	-	-	-	-	-	-	-	-	9	16	16
UDC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3
Total	39	42	33	38	44	50	64	60	84	82	76

3.4 Représentation au Bureau⁴

De 1961 à 2004, le Grand Conseil a eu 44 présidents ou présidentes, parmi lesquels 9 femmes (20% environ). Ils s'agit, dans l'ordre chronologique de l'accession à la présidence, de Mmes Emma Kammacher (S, 1965); Marie-Laure Beck-Henry (DC, 1984); Hélène Braun Roth (DC, 1987); Jacqueline Berenstein-Wavre (S, 1988); Micheline Calmy-Rey (S, 1992); Françoise Saudan (R, 1994); Christine Sayegh (S, 1996); Elisabeth Reusse-Decrey (S, 2000); Marie-Françoise De Tassigny (R, 2004).

La répartition selon le parti donne 5 présidentes socialistes, 2 démocrates-chrétiennes et 2 radicales.

On notera que 8 des 9 présidentes ont accédé à cette charge durant la seconde moitié de la période sous revue (1983-2004). Une d'entre elles seulement (Mme Kammacher) a accédé à la charge dans la première moitié (1961-1983).

Sur l'ensemble de la période considérée (1961-2004), 180 sièges ont été occupés au Bureau dont 63 par des femmes (35%, hors la présidence). Le nombre moyen de femmes siégeant au Bureau (hors la présidence) est de 1.

Comme on l'a vu pour l'accession à la présidence, le nombre de femmes au Bureau connaît une inflexion à partir de 1983. Ainsi, lorsqu'on considère la seconde moitié de la période (1983-2004), la part des femmes siégeant au Bureau (hors la présidence) est de 49% (100 sièges occupés dont 49 par des femmes). Le nombre moyen de femmes siégeant au Bureau durant cette période est de 3.

La composition du Bureau s'étant modifiée de par la loi à partir de 1997 (MGC 1997/II 1766 et suivantes), il convenait d'examiner les données sur la période 1997 à 2005. Dès 1997, en effet, la LRGC prévoit que chaque parti présent au Grand Conseil soit représenté au Bureau. On pouvait supposer que cette modification affecterait la représentation des femmes dans cet organe. En fait, la situation ne se modifie pas par rapport à celle constatée dans la seconde moitié de la période (1983-2004).

3.5 Nombre de femmes ayant siégé au total, selon la législature

Tableau 6 - Nombre de femmes ayant siégé au cours d'une législature (1961-1989)

Parti	1961-1965	1965-1969	1969-1973	1973-1977	1977-1981	1981-1985	1985-1989	1989-1993
ICS/DC	2	2	1	3	5	4	3	3
R	1	3	3	2	3	2	0	0
L	1	2	2	2	4	6	4	6
T	3	3	2	2	3	2	2	3
S	3	2	5	6	9	13	14	13
V	-	1	n.r.	1	n.r.	1	2	2
PEG/Ve	-	-	-	-	-	-	1	5
Total	10	13	13	16	24	28	26	32

⁴ Références des résultats des élections du Bureau : MGC 1961/III 3093-3096, MGC 1963/I 33-37, MGC 1964/I 33-40, MGC 1965/I 21-29, MGC 1965/III 2320-2325, MGC 1967/I 41-48, MGC 1968/I 26-34, MGC 1969/I 42-54, MGC 1969/IV 3605-3613, MGC 1971/I 42-51, MGC 1972/I 53-60, MGC 1973/I 57-64, MGC 1973/IV 3750-3756, MGC 1975/I 10-18, MGC 1976/I 37-42, MGC 1977/I 50-60, MGC 1977/IV 5028-5033, MGC 1979/I 36-44, MGC 1980/I 29-36, MGC 1981/I 30-40, MGC 1983/I 38-42, MGC 1984/II 38-46, MGC 1985/I 118-127, MGC 1985/IV 5516-5518, MGC 1986/IV 4220-4231, MGC 1987/IV 5522-5532, MGC 1988/IV 5646-5577. La composition des Bureaux se trouve en ligne sur le site du Grand Conseil: <http://www.ge.ch/grandconseil/grandconseil/ancienbureau.asp>

Les chiffres du tableau 6 indiquent le nombre total de femmes ayant siégé durant une législature. On peut, en les comparant aux chiffres du tableau 2b), mesurer l'éventuelle augmentation du nombre de femmes pendant une législature. Ces chiffres permettent de compenser tant bien que mal le caractère statique des tableaux 1 à 5. Ils ont été établis sur la base du volume III de la série Archives du Grand Conseil⁵. Cette publication s'arrête avant les élections d'octobre 1993, de sorte qu'il n'a pas été possible d'établir le nombre total de femmes ayant siégé après septembre 1993.

⁵ [BEAUSIRE Pierre], *Archives du Grand Conseil III. Les députés (1846-1993)*, Annexe au Mémorial des séances du Grand Conseil, 1995.

3.6 Corrections effectuées sur les données issues des procès-verbaux d'élections

Les données issues des procès-verbaux d'élection sont corrigées en fonction des élections au Conseil d'Etat (voir point 2 Sources et méthodes, § 3 et suivants).

Tableau 5

1961	Parti radical +1
1965	-
1969	Parti socialiste + 1
1973	Parti radical + 1 Parti démocrate-chrétien + 1
1977	Parti radical + 1
1981	Parti socialiste + 2 Parti libéral + 1 Parti radical + 1
1985	Parti démocrate-chrétien + 1 Parti libéral + 1
1989	-
1993	Parti radical + 1 Parti démocrate-chrétien + 1 Parti libéral - 1
1997	Parti libéral - 1 Ve + 1
2001	Ve + 1

4. Données pouvant encore être élaborées

La brochure *Archives du Grand Conseil III. Les députés (1846-1993)* permettrait de connaître la durée moyenne du mandat des députées par législature, compte tenu des démissions⁶. Ce chiffre ne présente d'intérêt que comparé à la moyenne pour l'ensemble des députés quel que soit leur sexe et à la moyenne pour les hommes. Ces deux derniers indicateurs manquent actuellement, nous avons renoncé à les produire, faute de temps.

La même publication permettrait de connaître l'âge moyen à l'accession au premier mandat et le nombre moyen de mandats. Comme ci-dessus, ces indicateurs ne prennent du sens que comparés aux mêmes chiffres portant sur les hommes et sur l'ensemble du Grand Conseil. Ces chiffres font également défaut actuellement.

Les données rassemblées pour cette note peuvent être obtenues au format .xls auprès du Service du Grand Conseil :
frederic.deshusses@etat.ge.ch

⁶ Le Professeur Sciarini note qu'il n'y a pas de différence significative entre hommes et femmes sur la période prise en compte dans son étude. SCIARINI, *op. cit.*, p. 15.